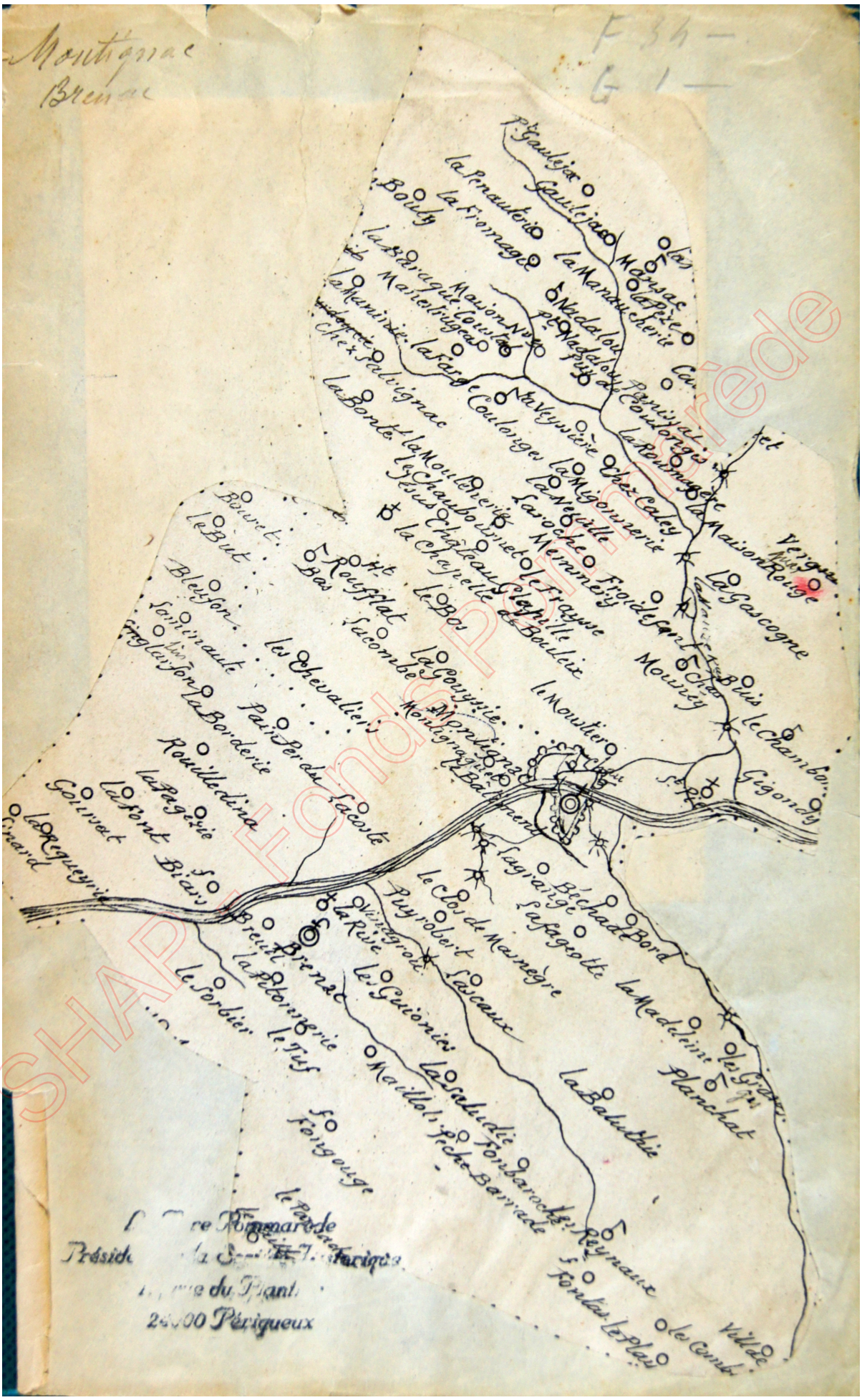
Chanoine Brugière

Montignac



Société Historique et Archéologique du Périgord
Fonds Pommarède

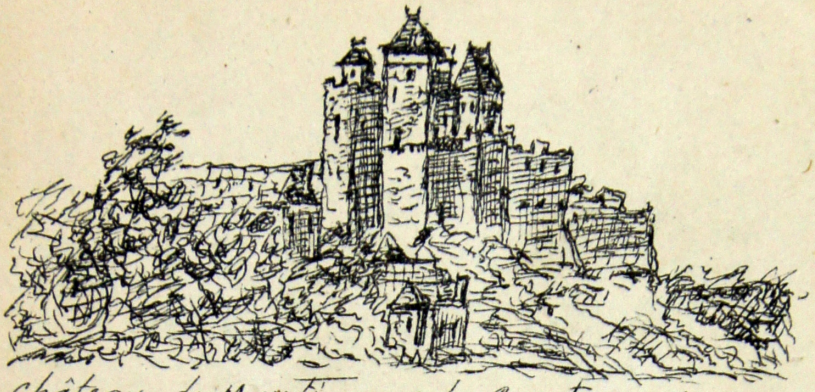

Montignac
Brenac
F 34 —
G 1 —
Pt Gaulejac
Gaulejac
la Pénauterie
la Fromagie
Boluty
la Maraudie
Nadalou
Pt Nadalou
Pt Nadalou de Peyrignat
la Maison Rouge
la Gascogne
Bois le Chambon
Gigondey
Mourrey
Chez Caley
la Mairie
la Maison Neuve
Maleteugeas
la Farge
Coulonges
la Mégisserie
la Négrille
Fayolle
Fraysse
Meirmeix
la Borde
la Mouthérie
les Chaubonnets
les Jésus
Château
la Chapelle
le Fraysse
le Bos
Bas Rouffiat
Lacombe
la Garrigue
le Monastier
Montignac
le Bas Montignac
Sugiargue
Bechade Bord
la Madeleine
les Graves
Planchat
Biaud
Bleyjon
les Chevaliers
Paris Perdu
la Borderie
Roulledina
la Pagerie
la Font
Golivat
la Peyrugerie
Brenac
la Rivière
le Clos de Maurègre
Puy Robert
Lascaux
les Guionnies
la Baluthie
la Forbarrade
Maillols
Pêche Barrade
le Sordier
la Pétronnerie
le Tuf
Forgeuge
le Pas de Cadet
Reynaud
Fondeau
le Plan
Vieil de
le Combe
Carte Romande
Président de la Société Topographique
Imprimerie du Plant
24000 Périgueux

9. la ville . 3000 h.
+ Aulietou (la Madeleine)
P. + la Balquie . 4E
+ le Bâtiment . 150
+ les Béchades . 1/4 ES
+ f. Biars . 3/4 SO.
la Bonté . 4 KO .
+ Mis de Bleufon . 15.
+ Bord . 1/2 E.
+ la Borderie . 550.
au Bos . 2 KO .
Bouleix (Chap le) 3/4 O.
Bouly . 7/8 ON.
+ Bouret . 4 KO .
le Buis . 2N .
+ le But (Gd Pt) 4 OS
+ Brenac . 2/4 S.
+ Breuil . 1/4 SO.
+ Caillou . 5 SE.
Chez Caley . 3/4 NO.
le Chambon . 2/4 N
le Chambounet . 2/4 ON.
Château Clapille . 2 ON
les Chevaleries . 2/4 SO
Clos . 1N .
+ le Clos de Masnègre . 15.
la Combe . 2 KO .
+ les Combes . 4 ES.
Coulonges . 4 ON .
lacoste . 1/4 E.
+ lacoste . 2SO .
Courtal . 4 ON .
la Farge . 4 ON .
+ la fageolle . 1/4 SE .
+ f. la Font . 350.
+ f. Fonta . 5 ES.
+ Fonbaroche . 3 ES.
Froidefont . 2/4 N.
+ f. Fongouge . 5 SE
le Frayssé . 1/2 ON.
la Fromagie . 5 ON
la Gascogne . 2/4 N
Gaulejac . 5 3/4 ON.
Pt Gaulejac . 6 ON
+ Gouny . 2/4 S.
+ la Guionie . 2/4 S
+ la Guionie .
Gigondy . 4 NE.
+ Goursat . 550
le Gruchou . 1/2 E
la Gouyssie . 1/2 O.
+ Lagrange 1/4 SE.
les Graniges . 1/4 NE
les Granges . 2/4 E
? la Guibaudie . 3 KO
Jesus . 2/4 ON.
Lascaux . 7 SE.
+ Linard . 650.
Maillol . 35.
+ la Madeleine (Aulietou)
Maison Neuve . 4/4 NO
Maison Rouge . 3 NO
la Maninie . 4/4 ON
Manestrugeas . 40 N.
Mansac . 5 NO.
la Manoucherie . 4/4 NO
? Masson . 4 NE (Masson)
Memmery . 2 NO .
la Migonnerie . 2/4 ON
+ la Minaute . 3/4 SO
+ Montignaguet . 2/3 SO.
la Moulenerie . 2/4 ON.
Mis de Bressou . 1/4 E.
Mis de Bleufon . 1/4 S.
Mis de Gouny . 15.
Mis de Lascaux . 25.
Mis de Masnègre . 2 N
Mis de Mouney . 2 N.
Mis de Pannissal . 3 NO
Mis de Planchat . 2 E
Mis de la Serre . 2/4 NO.
Mouney . 1/4 N.
le Moustier . 1/4 N.
Nadalou . 5 NO.
Pt Nadalou . 5 NO.
la Neuille . 3 NO.
Notaria . 5 NO.
Olivoux . 1/4 NO.
Pannissal . 4 NO.
+ Pain Perdu . 2/4 SO.
+ la Pagégie . 350.
la Perbelie . 5 NO.
la Penauterie . 6 NO
la Pèze . 5 NO.
+ Pêche Barrade . 3 SE.
Pt St Pierre . 1 NE.
la Pitonnerie . 3 S.
+ Planchat . 2/4 E.
+ le Play . 5 ES.
Puy de Coulonges . 4 NE
la Bernardie (de G.)
Puy Rubert . 1/4 S.
+ Côte de Rigourdou . 1 ES.
+ la Reguerie . 550.
+ les Reynaux . 4 ES.
la Rive . 2/4 S.
la roche . 2/4 NO.
Roufflat . 3 KO.
+ Rouilledina . 3/4 SO
la Roumagère . 3/4 NO
+ la Saladie . 3 ES.
+ Singlarfon 4/4 SO.
+ le Sorbier . 3/4 S.
+ le Tuf . 3/4 S (le Truffe)
Vergnas . 3 N .
Villac . 3 ES.
la Veyssière . 4 ON.
+ Vinagrou . 2/4 S.

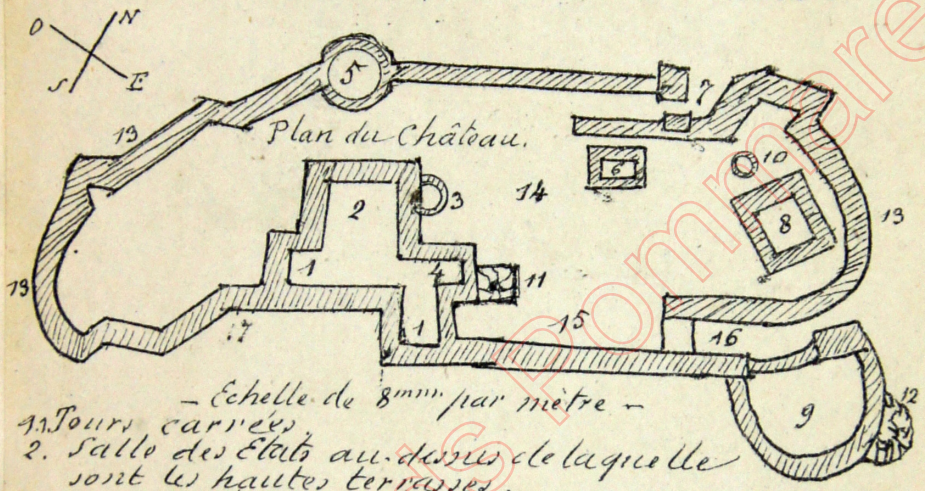
Montignac
Devigne Bernard. 1808
Sagoree Sclafer Jean 1815
Danglars Jean-Baptiste 1816
Labrousse Boredon Jérôme 40
Boisseuil , , 1849

Ducluzeau . . 1854
Mérilhou . . 1856
Labrousse . . 1864
Maxel . . . 1871
Sorbier . . . 1875
Daurios Jean Edouard 1884

SHAP - Fonds Lagrange



Château de Montignac le Comte en 1793
Hauteterrasse. Donjon. Chapelle. Tours. Casemate.



1. Tours carrées.
2. Salle des États au-dessus de laquelle sont les hautes terrasses.
3. Tour ronde faisant communiquer les hautes terrasses et la basse terrasse.
4. Chapelle du château; 5. Hautes et Basses prisons.
6. Maison carrée; 7. Tour carrée et entrée du Château.
8. Donjon; 9. Tour casematée; 10. Puits du château.
11. Escalier conduisant de la basse terrasse aux casemates.
12. Rocher adossé à la tour casematée.
13. Enceinte du château; 14 Basse terrasse; 15 Casemates.
16 Chemin couvert conduisant aux casemates.

Montignac. 3.962 habitants dont environ 3.000 dans la ville; 1500 pâques dont 350 h.; 5000 communions annuelles; 3.708 hectares; 62m 264m altitude; à 25k de Sarlat; 47k de Périgueux.
Revenus de la Commune en 1884: 219,10 × 27 (Octroi).
Revenus de la fabrique en 1881: 5.139f (ord. 2420f)
Revenus du Bureau de Bienfaisance en 1884: 260f.
Sol. Crétacé inférieur. Crétacé supérieur. Carrières. Mollasse. Tuileries.

SHAP - Photos Pommarède

Montignac est une charmante petite ville située sur les bords de la Vézère dans une plaine fertile. Elle possède plusieurs places publiques ; l'une d'elles, dite place Tourny, rappelle les bienfaits de l'administrateur distingué qui dota notre province de places publiques, entr'autres celle de Périgueux qui est très remarquable, de monuments de bienfaisance et de grandes routes. Nous parlerons plus loin des divers établissements de la ville, qu'un pont élégant divise en deux parties. La commune est arrosée par la rivière de Vézère et par de petits ruisseaux nommés : la Laurence, la Rione et le Bosch. La Laurence est aussi appelée la Nauze et la Rione a été nommée successivement Ruisseau du Moulin de Losse, Ruisseau du Moulin des Dames-Blanches, Fontaine des Pères. Les principales fontaines, dont aucune n'est bien remarquable sont celles de Biard, de la Font de Fontas, de Fongouge, et de Brenac. Il y a à Montignac des marchés le mercredi et des foires : le dernier mercredi de chaque mois, le 17 janvier, le vendredi saint et le 25 novembre. On y trouve plusieurs grottes dont la principale est celle de Maillot dans laquelle on pénètre facilement. On cite aussi dans cette commune de nombreuses stations préhistoriques ; la carte dressée par M. Rivet dit (Bull. archéol. du Périg. t. V p. 384 et suiv) nomme celles de St Pierre, Lacoste, le Biard, Roufflat, la Penaterie, la Fromagie, Gaulejac, Aillebou, Planche, la Balutie, Puy-Robert Brenne et la Saladie. Dans ce qu'on appelle la ville d'Olivoux, aux environs du château, plusieurs archéologues (MM. Taillefer, Jouannet, Audierne etc) signalent la découverte de nombreuses antiquités : une meule de camp, des fragments de colonnes, des urnes cinéraires, des monnaies à l'effigie d'empereurs romains etc. Dans les cahiers des Doléances du Tiers-Etat, en 1789 on lit : dans ceux de Montignac : « ... des chaînes de montagnes arides et des bruyères forment la moitié du pays ... il se récolte à peine assez de grains pour la consommation des habitants ; pas de commerce par le défaut de routes ouvertes et de rivières navigables ; enfin d'un pays qui n'ayant de surplus qu'un peu de vin sans réputation ne peut être pour lui l'objet d'un échange ni d'aucune ressource. La ville a gagné beaucoup d'agrément par la construction d'un très joli pont et d'un quai superbe, par la beauté d'un couvent où les religieux vraiment citoyens qui se sont procurés le nécessaire par leur travail le partagent avec le malheureux indigent. » Foires. « Louis Philippe ... a rendu ordonné et ordonnons ce qui suit : Art. 1er Les foires précédemment établies dans la commune de Montignac, arrondissement

rondissement de Sarlat... et fixées par notre ordonnance du 4e avril 1835 au mercredi des mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre et décembre, se tiendront à l'avenir le 4e mercredi des mêmes mois. Les quatre foires mensuelles de janvier, février, mars, et novembre sont et demeurent supprimées. Fait au Palais des Tuileries le 2 mars (1836) Louis Philippe. »

Origines. « Castellum Montignacum XIes. (Vita sancti Sacerdotis) ; Montignac » (Cartulaire d'Elzerche, f° 523) ; « Montignac » (P. du XIIIe s.) ; « Montinhacum » 1365 (Esp. Chatell.) ; « Montignacum » 1382 (Terr. de l'Abb. de St Amand de Coly) Voy. Dict. de Gourg.

Délimitation. Montignac avant la Révolution était divisé en deux parties dont l'une appartenait au Diocèse de Périgueux (le Haut Périgord) et formait la moitié de l'archiprêtré d'Audrix ; l'autre partie appartenait au Diocèse de Sarlat (le Périgord noir) et dépendait de l'archiprêtré de St André.

Titulaire et Patron : St Pierre-es-liens, 1er août. Statistique de l'Evêché.

Anciennes paroisses comprises dans le territoire actuel de la paroisse de Montignac

Il y avait anciennement sur le territoire actuel de la commune et paroisse de Montignac quatre paroisses : Ste Marie, St Thomas, St Pierre et St Georges.

1° Ste Marie. L'étendue de cette paroisse était circonscrite dans l'enceinte de la ville et du château de Montignac ; elle se trouvait probablement à l'endroit où s'élève aujourd'hui l'église paroissiale (Me Sorbier). Elle faisait partie des bénéfices de l'abbaye des Bénédictins de Sarlat (Me Sorbier).

(Archiv. Nat. Fonds Lespine t. 10) 1081. Donation de l'église de Ste Marie de Montignac faite par Roho, évêque d'Angoulême à St Amant pour la fondation du monastère de ce nom (Voir s'il ne s'agit pas ici de Montignac-le-Coq et de St Amand de Boixe)

« Ego in Dei nomine Roho episcopus Engolismensis cum consilio Arnaldi archidiaconi et omnium clericorum sancte matris Ecclesie sedis sancti Petri, facio donationem de ecclesia S. Marie que est in Montignaco et de terra que est de super sicut via venit desuper usque ad carantenum et silvam de nelli et omnia de supercilio montis usque ad carantonum sanctissimo Petro et Sancto Amantio facio donationem ad cenobium construendum et congregationem erigendam ubi cum Dei laudibus perseverent et hanc donationem facio cum consilio Uberti fratris mei, cui hoc succedebat ex meo honore in servitio. Ego Roho

episcopus, manibus meis firmo hanc cartam S. Willelmi comitis et uxoris sue Gerberge S. Aldini, S. Gaufredi, S. Arnaldi archidiaconi, S. Uberti, S. Petri Waldradi cuncto populo spectante. » —

(Fonds Sorbier, t. II, p. 43.) 1018. Charte de la donation de l'église de Ste Marie de Montignac faite par Rohon, évêque d'Angoulême, à St Amand, pour la fondation du monastère de ce nom en présence de Guillaume, comte d'Angoulême, Gerberge, sa femme et plusieurs autres. — (Il doit s'agir de S. Amand de Boixe & La bulle du pape Eugène III, en 1153, mentionne parmi les dépendances du monastère de Sarlat l'église Ste Marie de Montignaco cum capella intra muros ipsius castri posita et ceteris appenditiis suis. Cette paroisse n'existait plus au commencement du XVIe siècle, époque où il n'en est plus mention, et où l'on voit ses anciennes dépendances attribuées à d'autres églises de Montignac (Sorbier). On lit dans un mémoire sur l'état de la maison d'Albret en Périgord, vers 1502 : « Il y a trois paroisses (dans Montignac) Ste Pierre, Breuiac et Saint-Thomas, les quelles de petites valeurs etc. » (Chroniqueur, année 1854, p. 139).

2° Saint-Thomas. C'était dans le principe un prieuré conventuel, sur lequel en 1236 Marguerite, dame de Montignac, épouse de Raymond de Pons, céda ses droits à Bernard du Coudere, abbé de Sarlat. Ste Thomas figure dans le pouillé de 1382 : « Hii qui nichil solverunt... Prior et cap. Ste Thome de Montinhaco » ; dans le pouillé de 1516-1538 « Prieuré de Ste Thomas de Montignac..., Vic. perp. d'iceluy » ; la circonscription de cette paroisse était très restreinte « ... en la paroisse de Saint Thomas où est le château, n'y est que deux feux pauvres et quasi mendiants » (Etat de la maison d'Albret en 1502. Chroniqueur 1854 p. 139). Le prieur de Ste Thomas, en qualité de religieux de Sarlat, concourut à l'élection de l'évêque de ce diocèse, jusqu'à l'époque où les rois de France se réservèrent exclusivement le droit de nommer les évêques. — L'église de Ste Thomas située à quelques pas au sud du cimetière actuel de Montignac, existait encore à la fin du XVIe siècle. Vers le milieu du siècle suivant, elle ne présentait que des ruines ; ses dépendances furent réunies à celles de Saint-Pierre. Vers 1830, lorsqu'on acheva de faire disparaître les derniers vestiges de l'église de Sainte Thomas, on découvrit un autel et deux tombeaux en pierre ; il y avait dans les tombeaux, à côté des squelettes divers objets parfaitement conservés, que l'on remit à l'archiprêtre de Montignac, M. Noël ; tout cela a été perdu (notes de M. Sorbier).

Saint-Pierre. À la fin du XIVe siècle la paroisse de Ste Pierre ne s'étendait que sur la banlieue de Montignac, à l'ouest, au nord et au nord-est de la ville; elle avait gagné l'enceinte de la ville en 1502. Enfin au XVIIe s. l'abbaye de Saint-Thomas lui laissa la juridiction spirituelle de toute la rive droite, sauf au sud-ouest une certaine portion de la banlieue qui dépendait de la paroisse de Saint-Georges.
Le pouillé de 1516-1538 porte: "Cure S.te Pierre de Montignac (collat.) l'Abbé de Ste Amand.")
Dans le livre des Insinuations du Diocèse de Périgueux nous trouvons sur la paroisse de Ste Pierre de Montignac les renseignements suivants: (Page 155. Archiv. de la Dord.)
23 juillet 1692. Pierre Martin cure primitif de la paroisse Ste Pierre de Montignac, collateur l'Evêque de Périgueux .. il y a deux églises à entretenir et servir sans aucuns revenus pour la fabrique d'icelle ... 214 feux, 1124 communiants; le seigneur d'Hautefort et le seigneur Théobon jouissent de la moitié des dixmes des blés et de six parties les cinq du vin qu'il jouit le restant à la cotité de lonzain ... il y a trois confréries scavoir les pénitens blancs, celle du Rosaire et celle des Agonisans lesquelles n'ont aucun revenu que les libéralités des confrères ..."
L'ancienne église de Saint-Pierre se trouvait à 600 mètres environ au nord-est de la ville; son état de ruine et aussi son isolement la firent abandonner vers 1730 (1730). Il y avait alors dans la ville une chapelle dite du Plot, dont l'origine devait être assez récente: On agrandit cette chapelle, on lui éleva un clocher et elle devint l'église paroissiale, privilège qu'elle a conservé jusqu'à ce jour. Il ne reste de l'ancienne église que quelques meulures qui semblent dire sentir les caractères du style architectural du XIIIe siècle (notes de M. Sorbier).
(Archiv. de la Dord. Série Q. 313. N° 9) 21 fructidor an 2. Estimation de diverses chapelles: 3° "Dans la commune de Montignac à S.t Pierre nous sommes été conduits sur un emplacement d'une cy devant église et cimetière, jouit et possédé en grande partie par le citoyen Tonfroide (estimation) 500 fr. "
4° Nous sommes été à des cy devant chapelles ... située dans des bois chataigniers dépendant des Beaulieu ... lesquels cy devant et emplacement nous estimons 50 fr. etc
(Archiv. Vente. 12 vendémiaire: l'emplacement de la cy devant église de S.te Pierre de Montignac. 1re origine. Adjudic. Pierre Tardif. 23 f. 6:
(Archiv. de la Dord. Q. 550. N° 418)

SHARE Périgueux

Nous parlerons de St Georges au sujet de Brenac paroisse actuelle. Il a été établi dans cette paroisse deux vicariats, l'un en date du 20 août 1818, l'autre du 1er mars 1858.
L'église date, au moins en grande partie, du XIIe siècle dernier ; il y a quelques minimes parties plus anciennes. Sa nef, qui est accompagnée de deux bas-côtés, se termine par une petite abside en rond-point. Il y a une tribune. Sa façade est précédée d'un porche. Le portail est gothique à plusieurs archivoltes, accompagné de deux niches. Il y a deux portes, 5 croisées. - 2 chapelles : à la Vierge et à St Joseph (4 autels) la chap. de la V. autre théâtre. Tableaux : Jésus en croix, bonne copie de Rubens ; mort de St Bruno ; St Pierre ; la Vierge avec Ste Elisabeth, l'Enfant Jésus et St Jean ; Stations du Sacré Cœur, de la Vierge, de St Joseph, beau tabernacle en bois sculpté en forme d'urne. - Cette église possédait avant la Révolution des reliques de St Silain. - Sacristie du côté de l'Evangile. — 3 cloches pesant 1500, 350 et 300 (on donne le couvre-feu). Inscript. 1° « Sous le pontificat de Pie IX et l'épiscopat de Mgr Dabert. M. Antoine Mas curé. M. Théodore Sorbier maire et parrain. Mme la comtesse d'Anglars marraine. A. Vauthier fondeur à St Emilion. » (Poids 1500 - date
2° « Sous le pontificat de Pie IX et l'épiscopat de Mgr Dabert. M. Antoine Mas curé. M. Théodore Sorbier maire. M. J. Philippe Dauvel Chr de la légion d'honneur et député parrain. Mme Catherine Labrousse-Lascaut marraine. A. Vauthier fondeur à St Emilion. »
3° « Sous le pontificat de Pie IX et l'épiscopat de Mgr Dabert. M. Antoine Mas curé. M. Théodore Sorbier maire. M. Edouard Requier intendant général parrain. Mme J. M. Louise de Montardy marraine. A. Vauthier fondeur à St Emilion. »
5 écoles dont une dirigée par les sœurs de Nevers. 10 mendiants. Rentes distribuées par le Maire et une religieuse. Association de charité. Bureau de Bienfaisance.
Confréries : Sacré-Cœur, Rosaire, Scapulaire, Archiconfrérie.
Cimetière à 1 kil. près des ruines du vieux château de Montignac, très bien tenu.
Presbytère (ancien couvent des Cordeliers, occupé plus tard par la gendarmerie ? attenant à l'église. 7 pièces avec dépendances. Jardin de 3 ou 4 ares. Pas de casuel de blé. (Archiv. de la Dord. L. 78 N° 282) Vente à Jean Labrousse Boredon ... un pré ayant dépendu de l'archiprêtré de Montignac ... Périgueux 15 messidor an IV.

(Archiv. de la Dord. série O) Le 16 août 1836. Ordonnance qui autorise l'acquisition de Ste Adhémard 1° d'une maison estimée 6.800ᶠ pour y établir le presbytère; 2° d'un terrain estimé 875ᶠ pour l'établissement d'un nouveau marché. — 9 juin 1841. Adjudication des réparations à exécuter au presbytère pour 265ᶠ — 30 juillet 1841. Ordonnance qui autorise l'acquisition d'un terrain pour la construction d'une mairie, du prétoire et de la maison d'école etc. Il y a un enfant assisté, 3 aveugles, 1 idiot. Il y a grand nombre de cabarets et de cafés.

Curés de Montignac. Martin. 1670. 86...
Lescosse. arch. vers 1700-† 1753 (92 ans)
Maxelier, arch. 1754...
Noël... 1789. 1841 (ass. resta à Montign. pend. la Rév.)
Delteith 1841. 45 (curé archipr. de la Cathéd.)
Soulet 1845. 68, chan. hon., † chap. à Montmaux.
Mas. 1868. 90. chan. hon.

(Parmi les déportés à la Révolution Bordier, vic.)

Archiv. de la Dord. série L. 515 N° 22.

Tableau des curés et vicaires démissionnaires du district de Montignac. Les chiffres indiquent: 1. les noms et surnoms des curés et vicaires; 2. les communes qu'ils desservaient; 3. la date de leur démission et du lieu où ils l'ont donnée; 4. le nom de la commune qu'ils habitent; 5. la date de leur naissance; 6. le traitement par an; 7. les observations. —

1. Vᵉⁿ Boulanger, Dutemple; 2. Ste Cermin de Reillac?); 3. Montignac; 4. S-Cermin de Reillac; 5. 2 avril 1724; 6. 100ᶠ (effacer je pense S. Cermin de Reill. au N° 2).
1. Tˢ Geoffre; 2. Plazac; 3. 17 nivose, Montignac; 4. Montignac; 5. 1ᵉʳ mai 1741; 6. 800ᶠ
1. Fˢ Desvergnes; 2. Maurzens et Miremont; 3. 22 nivose au département; 4. Excideuil; 5. 5 juillet 1740; 6. 1000ᶠ
1. Fˢ Bonis; 2. Thonac; 3. 17 nivose au Départemt; 4. Montignac; 5. 1750; 6. 800ᶠ
1. Etienne Laborie, vicaire épiscopal; 3. 22 pluviose Périgueux; 4. Condat; 5. 1732; 6. 1000ᶠ
1. André Larue; 2. Lacassagne; 3. 8 messidor, Montignac; 4. Lacassagne; 5. 1756; 6. 800ᶠ
1. Célestin Vernerie, cy devant recolet; 2. Paulin; 3. 25 nivose, Montignac; 4. Archignac; 5. 1757; 6. 800ᶠ
1. Jean-Bapt. Lapeze; 2. Journiac; 3. 16 frimaire, Montignac; 4. Montignac; 5. 1736; 6. 1000ᶠ
1. Jean Larue; 2. Auriac; 3. 16 nivose, Montignac; 4. Montignac; 5. 1746; 6. 800ᶠ
1. Jean Laclergerie; 2. Fleurac; 3. 11 nivose, Montign. 4. Montignac; 5. 1755; 6. 800ᶠ
1. Jean Rudy Lablangie; 2. Lachapelle; 3. 8 nivose; 4 Lachapelle; 5. 1771; 6. 800ᶠ
1. Blé Rouyet; 2. Abjat; 3. 5 frimaire; comité de surveillance de Thenon; 4. Thenon; 5. 1759. 6. 800ᶠ

SHAP Archives Bonnard de

1. Léonard Soullac ; 2. Le Moustier ; 3. 13 nivose, Montignac ; 4. Montignac ; 5. 1772 ; 6. 800 ᵗ
1. Jean Aladière ; 2. Condat ; 3. 17 nivose, Montignac ; 4. Montignac ; 5. 1743 ; 6. 1000 ᵗ (Demeure au Cantal.)
1. Jean-Louis Creughe ; 2. St Aimant ; 3. 17 nivose, Montignac ; 4. Montignac ; 5. 1745 ; 6. 800 ᵗ
1. Jacques Razat ; 2. Coly ; 3. 24 nivose, Montignac ; 4 Peyzayac ; 5. 1715 ; 6. 1200 ᵗ
1. Louis Lalue ; 2. Aubas ; 3. 8 nivose, Montignac ; 4 Montignac ; 5. 1750 ; 6. 800 ᵗ
1. Georges Chabanne ; 2. Peyrignac ; 3. 7 frimaire Montignac ; 4. Montignac ; 5. 1762 ; 6. 800 ᵗ En a fait le lot à la patrie.
1. Mathieu Blusson ; 2. Fanlac ; 3. 17 nivose, Montignac ; 4. Montignac ; 5. 1752 ; 6. 800 ᵗ
1. Jacques Mezou ; 2. Valaujoulx ; 3. 31 nivose Montignac ; 4. Valaujoulx ; 5. 1739 ; 6. 1000 ᵗ
1. Michel Lafrené ; 2. St Lazare ; 3. 29 nivose Montignac ; 4. Montignac ; 5. 1741 ; 6. 1000 ᵗ
1. Jacques Minard ; 2. le Bugue ; 3. 8 nivose, au département ; 4. le Bugue ; 5. 1736 ; 6. 1000 ᵗ
1. Charles Barbier ; 2. Campagne ; 3. 25 nivose Montignac ; 4. Campagne ; 5. 1752 ; 6. 800 ᵗ
1. Antoine Noël ; 2. Montignac ; 3. Montignac ; 4 Montignac ; 5. 1752 ; 6. 800 ᵗ
1. François Grand ; 2. Châtres ; 3. 1ᵉʳ frimaire au département ; 4. Sachapelle Montab. ; 5. 1744 ; 6. 800 ᵗ
1. Jean Maigne ; 2. St Phelix ; 3. 13 nivose, Montignac ; 4 Villac ; 5. 1752 ; 6. 800 ᵗ
1. Chabanne ; 2. Thenon ; 3. 21 frimaire au département ; 4. Burs ; 5. 1767 ; 6. 800 ᵗ
1. Lachaud ; 2. Mortemart ; 3. 15 nivose, Montignac ; 4. Mortemart ; 5. 1734 ; 6. 1000 ᵗ
1. Jean Rey ; 2. Villac ; 3. 15 nivose, Montignac ; 4. Excideuil ; 5. 1740 ; 6. 1000 ᵗ
1. Antoine Joly ; 2. Fossemaigne ; 3. 1ᵉʳ nivose Montignac ; 4. le Bugue ; 5. 1768 ; 6. 800 ᵗ
1. Etienne Lacombe ; 2. Tayac ; 3. 9 nivose Montignac ; 4. Archignac ; 5. 1743 ; 6. 1000 ᵗ
1. Bertrand Barathe ; 2. Chavaignac ; 3 1ᵉʳ pluviose Montignac ; 4. Terrasson ; 5. 1758 ; 6. 800 ᵗ
1. Jean Marmissole ; 2. Lavilledieu ; 3. 25 nivose Montignac ; 4. St Illide, Cantal ; 5. 1740 ; 6. 1000 ᵗ
1. Joseph Bordier, 2. St Cirq ; 3. 30 nivose Montignac ; 4. St Cirq ; 5. 1764 ; 6. 800 ᵗ
1. Simon-Pierre Nadal Lapeyrouge ; 2. Peyrac ; 3. 8 pluviose Montignac ; 4. le Bugue ; 5. 1751 ; 6. 800 ᵗ
1. Guillaume Reguier ; 2. Grignol ; 3. Périgueux ; 4. Paris ; 5. 1871 ; 6. 200ᶠ ; Expédié à Périgueux (avait 22 ans).
1. Arnaud Fayolle Lamongie ; 2 Azerac ; 3. au département ; 4 Périgueux ; 5. 1738 ; 6. 1000 ᵗ
1. Guillaume Rochette ; 2. St Génies ; 3. 29 nivose Montignac ; 4 le Bugue ; 5. 1750 ; 6. 1000 ᵗ

Certifié par nous administrateurs du district à Montignac 16 ventose l'an 2ᵉ de la république une et indivisible. Dejarrie, Verliac, Déron Sᵗʳᵉ Gˡ

SHAT Mémoire Commune

Supplément. Tableau des curés et vic. députés.
1. Etienne Dubois, 2. Pazayac; 3. 25 mille Pazayac; 4. Terrasson; 5. 35 ans, 6 800#
1. Martial Leymarie; 2. St Rabier; 3. [illegible] frimaire Montignac; 4. Montignac-sur-[illegible]; 5. [illegible] 1000#
1. Fournier; 2. St Avit de Villard; 3. [illegible] parlement; 4. St Cernin de Reilhac; 5. [illegible]; 6. 800#; 7. condamné à mort.
1. Belard; 2. Lachapelle St Reynal, 3. [illegible] au district de Montignac.

Certifié véritable par nous administrateurs du district de Montignac ce 28 ventôse 2e année républicaine. Verlhac, Déron St-Cyr, [illegible]

— St St Georges (Brenac). Cette paroisse qui dépendait de l'abbaye de St Amand, nous est connue dès le XIIIe siècle (Possati villa de Brenac 1251 (Archiv. de Pau, St Amand de Coly); (Brenas (Pouillé du XIIIe s.) ita Sanctus Georgius de Brenaco » 1481 (Lesp. 37); Eccl. de Brenaco... pertinet ad præsentationem abbatis S^ti Amandi) » (Pancarte de l'évêché 1556); son territoire comprenait toute la rive gauche, plus, sur la rive droite une portion de la banlieue sud-ouest de Montignac. Les titulaires de St Georges s'appelèrent successivement recteurs et prieurs. C'était d'abord un chanoine régulier de St Amand qui remplissait les fonctions curiales; plus tard, ces fonctions furent confiées à un prêtre séculier, mais l'abbé de St Amand conserva toujours le droit de présentation; la paroisse de St Georges fut réunie à celle de St Pierre en 1791. (M. Sorbier),

L'ancienne église de St Georges était située dans le village de Brenac, à environ 2 Kil. sud de Montignac; les fondements en sont encore apparents, on y a dernièrement trouvé un grand nombre de tombeaux en pierre qui n'offraient rien de remarquable. L'église de Brenac fut abandonnée dans le courant du XVIIe siècle parce qu'elle tombait en ruine, et les offices de la paroisse furent transférés à Montignac, au Barry du chef du Pont, dans la chapelle de l'hôpital Saint-Jean (l'Evangéliste). Cette chapelle appropriée à sa nouvelle destination, reçut le nom d'église du prieuré, qu'elle retient encore (M. Sorbier).

Le prieuré de Brenac, bâtiments, jardin etc, fut vendu nationalement le 2 thermidor an IV. Jean M. Laroche en fut adjudicataire pour 9.200# (Archiv. de la Dord. Q. 550. N° 39)

— Dîme de la Cure de Brenac (Archiv. de Pau. B. 1765) 14 04. 1405. —

Brenac était anciennement une ville close. (Dict. de Goury.)

(Archiv. de la Dord. série a) 23 octobre 1842. Adjudication de l'ancien cimetière dit de Brenac consentie en faveur de Mr Philippe Daussel, avocat, moyennant la somme de 210f.
En ce lieu Mr Daussel fit ériger une fort élégante chapelle qui renferme les tombeaux de la famille. On y remarque un vitrail de l'Assomption qui est une des meilleures œuvres du peintre-verrier Besserias, alors établi à Périgueux.
Il y avait près de Brenac, sur le chemin de Salage un oratoire nommé la chapelle de la Ribe (et aussi de la Rive, à cause de sa situation sur le bord de la rivière). Le curé de St Georges y conduisait la procession à la fête de St Georges. Cette chapelle est mentionnée dans les registres paroissiaux sous le vocable de Notre-Dame. On y lit en effet que le 30 octobre 1685 un mariage a été célébré dans la chapelle de Nostre-Dame de la Ribe. Le futur demeurait au domaine de Lescaux, la future au faux bourg de chez Dupont (aill. faubourg du chef du pont).
Cette chapelle est ainsi désignée aux archives de la Dord. série Q. 313 N°9 : « Le 21 fructidor an 2 les délégués se sont transportés à la « chapelle proche le hameau de Brenac et joignant la Vèzère, confrontant au chemin de Montignac à Sergeat (et ont estimé cette chapelle 150 livres. » La destruction de la chapelle de Notre-Dame de la Ribe ne remonta qu'aux premières années de ce siècle.
Curés de la paroisse et prieuré de Brenac
Raymond de Capoulle 1370 — de Trasrieu, prieur. 1691.
Laroche, vic. de Mont. 1670 — Corbeil, vic. 1697-98.
Aimet de Trasrieu prieur. 1670 — Broulhiac. vic. 1728.
J. Lardin, vic. . . 1677. — Ceyt, prieur . . . 1728.
Vesière, curé Desbas . . 1677. — Lacombe. vic . . . 1731.
N. Béronie. vic . . 1683 — Bouyssou, vic. 1783.
Reynat, prieur . . 1692 — Pomarel. 1763-1791.
— Jean de Réveillon, évêque de Sarlat (1370) choisit pour son vicaire-général et official Raymond de Capoulle recteur de Brenac et abbé de St Amand de Coly.
(Archiv. de la Dord. Q. 309 N° 53. Floréal an 2) Inventaire des meubles du cy devant prieur de Brenac, et curé de Chavagnac frères (Pomarel) frères déportés. (4 feuillets intéressants.)
(Archiv. de la Dord. Extrait des registres paroissiaux) 25 Mars 1685. Mariage de noble Louys Debort escuyer, de cette paroisse (Brenac) avec demoiselle Suzanne Caumont du bourg de Fleurac.
1685. Sépulture dans l'église des Cordeliers de Louyse Degain agée de 72 ans décédée en sa maison proche la fontaine de Pagerie, l'office ayant été préalablement faict dans l'esglise de l'hospital.

SHARE Fonds Dordogne

1685. Sépulture dans le grand cimetière de l'église paroissielle de Brenac.
1685 ... baptême dans la chapelle St Jean de l'hospital, au faubourg du chef du pont. Ses père et mère habitent le bary appellé le chef du pont de la pnte ville.»
20 aoust 1698 « a esté inondé aux fonds baptismaux de nostre eglise par moy vicaire soubsigné, veu la permission de Monseigneur de Nantes à l'absence de Monseigneur de Sarlat Maturin Dulaux fils n. et l. de Mre Charles Dulaux Sr de Lasseaux bourgeois du pnt lieu et de damoiselle de Labatut... Corbeil vicaire.
Couvents. 1. Cordeliers s'établirent vers le commencement du XIIIe siècle au faubourg de la Pégerie, sur la rive gauche de la Vézère, paroisse de Brenac. La fondation de leur couvent fut l'œuvre de la famille de Pons. Il fut enrichi par les dons des plus puissants seigneurs du voisinage et en particulier par les Archambaud comtes du Périgord. Nous lisons dans le testament d'Archambaud VI. [illegible] Premierement, donan et recommandam nostre arme et nostre corps a nostre senhor Dieu tout poderos, eta la verge glorioze, mayre de nostre salvador et a toute la court celestialle de Paradis, et en apres ordenam que, quand se vendra que nous irem a trespassement, volem et ordenam estre sebelis en la sepultture laquelle monseignor mon payre, Archambault, comte de Perigort, lo qual Dieu absolve, fasse far en lo couvent dels Frayres Minours de Montinhac, en laquoalle monsenhor mon payre, mon frayre et mas sors son sebelis; et lessen vieg quintal de cere abdit frayres per la lumenarie del outar, per far quoatre torches, per ardre lou jour de nostre sepultture; et en lo septiesme et lo trentiesme et en lo cap del an. Item, lessem may abdit couvent douze mars d'argen de trie per mettre nostre corps en ladicte sepultture, et y dire los offices solempnallement, ainsi comme apparte, lo jour de la sepultture et lo septiesme et lou trentiesme et lo cap del an, per dire une messe en segent tous jours jusques a trente jours apres la sepultture ...»... Donnat Aulberoche, lo 22 jour de septembre, lan de Nostre senhor mil quatre cens vingt-cinq, ainsi signé; et nous Archambault, conte de Perigort, en nom de Dieu, volen et approvent aquest nostre present testamen, per veray testamoni, gabem escriuft eyssy de nostra ma.» (Bibl. du roi, coll. Doat, t. 244, reg. du Périgord, coté 3, fol. 225. (Voir le testament entier dans M. Dessalles, les 2 derniers comtes de Périgord p. 137 et suiv.)

Placé en dehors des fortifications de Montignac le monastère des disciples de St François était comme une proie offerte aux protestants qui s'en emparèrent en 1561, le livrèrent au pillage et le laissèrent en ruines. Messire Jean de Losse, originaire du château de Losse, situé à une faible distance de la ville, résolut de réparer ce désastre. (1568) « ... voyant led. Sgr qu'aud. couvent, il n'y avoit aucune cloche, et qu'il y en avoit une belle qui avait été donnée par le feu Sgr d'Albret, et voulant iceluy imiter et ensuivre les pieuses et bonnes coutumes des grands Sgrs et que le divin service ne cesse, ains soit fait, ne voulant laisser led. couvent sans y avoir une cloche, il y en avoit fait faire une autre en 1566, si belle que celle qui y estoit ou du poids de sept quintaux, à laquelle sont les armoiries ... Et voyant qu'ils estoint dénués de chasubles ... ny aussi de pulpitres, parce qu'il avoit été rompu par les d. Huguenots, auroit iceluy fait apporter du pays de Champaigne une belle aigle de laiton blanc, assize sur une colonne aussi d'airain blanc, ayant le pied en façon de lions ou griffes, le tout d'airain blanc du poids de six quintaux où sont aussi les armoiries dud. Sgr. Aussi en auroit fait apporter une chapelle garnie de trois pes de velours (velours de laine), garnie de deux chapes, deux courtibaults et chapes pour dire la messe, etc., à charge que les d. cordeliers ... seront tenus à perpétuité ... dire une messe en notte toutes les semaines et au jour du jeudi du corps de Dieu, et ensemble tous les ans le jour de St Barnabé, une messe en notte dud. jour parce que tel jour led. sieur estant lieutenant pour le roy à Thérouanne feust prins d'assaut: et oultre seront tenus les d. Cordeliers, le jour de la Feste-Dieu à la grand'messe de le mettre en leur mémoire etc. » (Cette note a été prise, le 16 février 1891 par M. Leydet aux archives du château de Losse. (Bibliothèque Nat. fonds Lespine t. 12 fol. 422. Voy. vie de St Sour par M. Pergot p. 428)

Le couvent fut encore soumis à une cruelle épreuve en 1581. A la suite des prédications des ministres de la religion de Calvin, un frère mineur de Montignac, religieux d'une grande sainteté, fut blessé d'un coup d'arquebuse et mourut d'un coup d'épée « F. Emarius Vinacrius, vir admirandæ sanctitatis plumbeis sphærulis trajectus, et dira morte confossus fuit. » (P. Dupuy t. 2. p. 213.)

La maison, jardin etc. des Cordeliers de Montignac furent vendus nationalement le 3 avril

1791. L'adjudicataire fut Bertrand Mourneaud, pour 25.000ᵗ. La vente fut annulée par le département (Archiv. de la Dord. L. 545. N° 29.)

A l'époque de la Révolution, les frères Mineurs de Montignac possédaient un assez vaste enclos, un grand nombre de rentes, et la banalité des fours de la ville. Le couvent ne renfermait plus, depuis long-temps que cinq ou six religieux qui y vivaient sous la direction d'un gardien. — Les bâtiments des Cordeliers figuraient un quadrilatère dont trois côtés subsistent encore et sont occupés par le collège; un cloître régnait autour de la cour intérieure. L'église du couvent, qui fermait le quadrilatère le long de la route de Montignac à Sarlat, avait un maître autel, et quatre chapelles latérales dédiées à la Sᵗᵉ Vierge, à Sᵗᵉ Catherine, à Sᵗ Michel et à Sᵗ Antoine. En 1785 les Cordeliers vendirent à des cabaretiers et à des marchands les chapelles placées du côté de la route. L'église entière fut démolie dans un but de spéculation quelques années après la tourmente révolutionnaire. Sa superficie, sans y comprendre les chapelles vendues en 1785, était de 433ᵐ 33. — Il y avait des tombeaux assez curieux dans l'église et dans le cloître des Cordeliers; tout a disparu dans la démolition dont on vient de parler. Les bâtiments du collège ont subi des réparations qui n'ont laissé subsister aucun caractère d'antiquité; rien ne rappelle l'architecture du XIIIᵉ siècle si ce n'est un tuyau de cheminée à l'extrémité est du corps de logis (Mˢ Sorbier)

Sainte-Claire. La fondation du couvent de Sainte Claire, situé dans la paroisse de Brenac, ne paraît pas être antérieure au XVIIᵉ siècle. Vers 1748, les religieuses se retirèrent à Sarlat, à cause de l'insuffisance de leurs revenus, et dix ans après la ville de Montignac acheta leur maison et leur enclos, pour y transporter l'hôpital, qui occupait auparavant de vieux bâtiments placés à côté de l'église du prieuré, son ancienne chapelle. (M. Sorbier)

Filles de la Foi. (Archiv. de la Dord. L. 75 N° 59)

18 prairial an IV. Vente à Pierre Dujarry Lesserve, maître en pharmacie demeurant à Montignac, d'une maison, etc., appartenant aux filles de la Foi de la miséricorde employée à l'instruction publique et dont une partie était occupée par l'imprimerie du ci-devant district. 3.330ᵗ.

La Miséricorde fut fondée en 1744 par Mᵉ de Lescosse, curé de Sᵗ Pierre de Montignac, dans le but de faire élever gratuitement les jeunes filles indigentes et de procurer des bouillons et des médicaments aux malades indigents de

St Pierre. Mr de Lescosse donna pour cet objet une maison (qui fait partie de l'hôtel Pioch) et un revenu de 400 ℔ en rentes constituées. Il confia la direction de la Miséricorde à des sœurs de Ste Marthe. Les bienfaits de cette maison s'étendirent bientôt sur la paroisse de Brenac, en vertu d'une transaction passée en 1759. Pendant la Révolution la Miséricorde fut supprimée et l'on réunit ses biens à ceux de l'hôpital (Mr Sorbier). (voir Mr Pergot, Hosp.)

Le R.P. Carles cite parmi les religieux de Montignac les Récollets je crois que c'est à tort, (Hist. et P. p. 114). Hopital ... Avant son départ pour la première croisade, Renaud II de Pons, seigneur de Montignac, donna en 1191, de concert avec sa femme Marguerite, dame de Montignac un terrain à Dieu, à la bienheureuse Marie et à la maison hospitalière. Parmi les témoins de l'acte figurent Pierre de Losse, Armand de Gourdon et Jean de Gourdon, prêtre. En 1210 les frères Adémar, Guy, Barthélemy et Aymeric Sarlan donnaient à Dieu, à la bienheureuse Marie et à l'établissement de l'hôpital, tout ce qu'ils avaient au moulin de Cromirac. Vers cette même époque Jean et Pétronille Seguin donnaient une vigne, et Etienne Maurin cent deniers au même hôpital de Montignac.

Vers la fin du XIVe s. ou le commencement du XVe on construit pour l'hôpital, au Barry du Chef du Pont, sur le territoire de la paroisse de Saint-Georges de Brenac, une nouvelle maison hospitalière et une nouvelle chapelle sous le patronage de St Jean l'Evangéliste), vraisemblablement aux lieux où se trouvaient les édifices primitifs, ruinés ou devenus insuffisants. Cet établissement eut beaucoup à souffrir en 1560 lors des troubles occasionnés par les prédications du ministre protestant Richard. Il fallut plus d'un siècle pour que l'hôpital pût se relever de la désastreuse invasion des Huguenots. La situation fut sensiblement améliorée en 1663 par les libéralités de damoiselle Anne de Maynard, de Montignac qui mourut dans l'établissement au mois de novembre 1710. En 1759 eut lieu la restauration plus complète de l'hôpital par sa fusion avec l'établissement de la Miséricorde, ce que l'on doit attribuer principalement au zèle et à la générosité de Mr de Bouilhac, abbé commendataire de Souillac, et de son frère, premier médecin du Dauphin fils de Louis XV. Au moment de la Révolution, l'hôpital de Montignac jouissait de 4.553 ℔ de revenu et logeait 25 malades. Le service y était fait, depuis 1765, par les Sœurs de St Vincent(a). Les bâtiments autres que le corps de logis où se trouvent l'escalier et les salles des malades ont été construits au notre siècle (voir les Hôpitaux de M. Pergot p. 358)

a) voir la Miséricorde Filles de la Foi.

chapelle des Pénitents blancs. Cette chapelle d'une date récente, ainsi que la confrérie des Pénitents blancs, est située à côté de l'église paroissiale. Enlevée au culte depuis la Révolution, elle a servi successivement de salle de réunion pour la société populaire, de salle de spectacle et de remise. Les Pénitents n'ont conservé que le clocher (Sorbier). (Archiv. de la Dord. Q 550 N° 303) Vente 25 messidor an IV. Bâtiments, jardin, emplacement de chapelle etc. commune de Montignac. Propriétaires : Ci devant archiprêtré de Montignac et Pénitents-blancs ; adjudicataire Marc Passemard. 6 100 f.

Saint Yves. Guillaume de Grunoard, dans son testament, en date de 1387 énumère parmi les six pèlerinages qu'il avait fait vœu d'entreprendre : « S.t Jacques de Compostelle... et en Périgord S.te Lucie, près Clarens et S.t Yves de Montignac » (M. de Lamandelie). (Archiv. de la Dord. B. 885) 1743. Les procureurs composant le banc des anciens ayant nommé M.e François Géry pour exercer la charge de syndic de Saint Yves, celui-ci prête serment en ladite qualité.

Boudeix (Boulet). Cette chapelle est située à 3 Kil. environ à l'ouest de Montignac. Le curé de S.t Pierre y conduisait anciennement une procession à la Saint Jean (mai) comme le pèlerinage était une occasion de désordres, M. l'archiprêtre Mazelier, vers 1780, fit interdire la chapelle de Boudeix qui fut abandonnée pour toujours. Elle n'offre plus aujourd'hui que les quatre murs, ces ruines n'offrent rien de curieux. (Archiv. de la Dord. 21 messidor an 2. Q 313, N° 9. 4°) Estimation de plusieurs chapelles « Nous sommes été à des gyriaux de chapelle ... située dans les bois châtaigniers appelés Beaulieu ... lesquels gyriaux et emplacement nous estimons 50 f. » (Beaulieu ou Boudeix).

Réforme. Il y eut de grands troubles à Montignac en 1560. Les calvinistes se rendirent maîtres de la ville ; les églises furent saccagées et plusieurs prêtres tués. Ils restèrent maîtres de la ville et du château jusqu'au mois de mai 1594 que le capitaine Boussier, gouverneur de Montignac fit sa soumission à Henri IV. (Fonds Lésp. v. 46) Procès entre le sieur Martin, curé de Montignac et le Consistoire des Réformés du même lieu. Une requête présentée au roi en 1686 pour demander la cassation d'un arrêt du Conseil d'État surpris par les Réformés en 1682, 22 juin, qui leur permettait de rebâtir leur temple de Montignac et conserver pour leur ministre un legs de 200 fr. et pour les pauvres un autre legs de 300 f. En 1686 M. de Chateauneuf écrit à M. Martin, curé de Montignac une lettre qui fait voir que ces fonds allaient être adjugés à l'église, les 200 francs

à un maître d'école et les 300ᵗ à l'hôpital. Dans les remontrances au Roi contre l'arrêt du 22 juin 1682 qui maintient les habitans de la ville de Montignac de la religion prétestante en la faculté d'en continuer l'exercice comme second lieu du baillage de la sénéchaussée de Périgueux et qui en second lieu que suivant à ce qu'on prétend, l'article 42 de l'Edit de Nantes, ils jouiront à perpétuité de deux rentes à eux léguées par le testament Mᵉ Martin répond que les deux dispositions de l'arrêt sont absolument contraires aux lois du royaume, Sire, à vos justes et pieuses intentions et à la propagation de la foi. En 1600 les commissaires députés pour l'Edit de Nantes assignèrent aux Réformés de Périgord un des fauxbourgs de Montignac pour l'exercice de ce même baillage à la charge que l'exercice se ferait hors de la ville et au lieu qui en serait marqué éloigné des églises et des chapelles. Mᵉ Martin continue en disant que cette ordonnance n'a été nullement suivie, que les Réformés n'ont fait aucun exercice civil public, qu'ils se contentèrent de se servir de l'exercice personnel et particulier qui s'est fait de temps en temps dans le château de Monzeix et de Colonges. En 1665 le curé se crut obligé d'empêcher en premier lieu cet exercice dans le château de Monzeix fondé sur ce que le seigneur n'y faisait plus sa principale demeure et en deuxième lieu de faire changer la destination des trois legs faits par le testament d'un particulier (Elie Alard) en faveur des Réformés de Montignac, le 1ᵉʳ d'un fond pour leur servir de cimetière, parce que l'héritage en question était trop près de l'église, ne, quoi il fut ordonné qu'un le fond dont il s'agissait serait vendu pour en acheter un autre. En 1688 le syndic du clergé de Périgueux décida de son chef et sur le même fondement de leur faire interdire l'exercice dans le château de Monzeix ce qui fut prudemment ordonné par les commissaires du Roi. En 1689 les Réformés ont à l'insu du curé fait ordonner l'exercice de l'Ordonnance de 1600 par un jugement des commissaires du 30 janvier, plus encore fait bâtir un temple au préjudice de l'appel interjetté par le syndic du clergé, arrêt du 18 septembre 1679 qui ordonne qu'avant faire droit sur l'appel les Réformés de Montignac justifieront par titres sur le droit qu'ils prétendent posséder depuis 1600, jusqu'à 1679, mais ils ne produisirent que des actes non authentiques ni véritables. Ils ont perdu leurs droits par l'abandon formel qu'ils ont fait pendant un si long-temps et vu qu'ils ne sont que 15 ou 16 particuliers qui

ne sauraient faire un exercice public sans en attirer d'autres. Quant aux rentes, ce sont des fonds que les Réformés sont incapables de recevoir. L'art. 42 de l'Edit de Nantes, quant aux legs, n'entend que des effets mobiliers et choses manuelles, non de fonds si ce n'est de cimetière ou pour bâtir un temple qui sont choses nécessaires, autrement ils seraient traités plus favorablement que les colléges et les autres communautés qui ne peuvent accepter aucuns fonds sans la permission du Roi. Ce serait le moyen de les perpétuer et conclut à l'application ut supra.»

Révolution. Après le décret du 25 9bre 1790, le clergé de St Pierre de Montignac prêta le serment civique le 13 février 1791 à l'issue de la messe paroissiale; le clergé de St Georges refusa de prêter le serment.

La paroisse de Brenac ayant été supprimée, on ferma l'église du prieuré vers le mois de mai 1791, et on ne conserva que l'église de St Pierre. Le curé de Brenac avait été nommé maire de Montignac le 22 février 1791 il donna sa démission un an après. — Le 5 janvier 1793 le conseil général de la commune décida que l'un de ses membres ferait tous les dimanches, dans l'église la lecture des lois et des adresses de la Convention. Le 6 nivose an 2 la municipalité défendit de sonner les cloches pour les offices et deux jours après l'église fut définitivement enlevée au culte. Le Conseil général arrêta qu'il se rendrait à l'église le jour de la décade pour fêter la Raison, et il invita les citoyens à assister à la cérémonie. Cette invitation ne tarda pas à devenir menaçante: en vertu d'un arrêté de la commune du 9 messidor an 2, les citoyens et citoyennes, sous peine d'être traités comme suspects, non seulement assister personnellement à la décade, mais encore y amener leurs enfants. Le manque de tenue pendant les cérémonies était puni de trois jours d'emprisonnement et de six jours en cas de récidive; si les enfants causaient du trouble, les pères et mères subissaient les peines édictées contre les auteurs de l'infraction.

Une pareille rigueur montre assez que la population n'avait pas de goût pour ces saturnales de la décade, mais on obéissait à la terreur. Les personnes chez qui la peur de la guillotine et de la prison n'avait pas anéanti toute volonté se réunissaient dans des maisons particulières où des prêtres fidèles à leur devoir célébraient en secret l'office divin et administraient les sacrements. Forbier (Voir dans les notices relatives au clergé ce qui concerne les prêtres de Montignac et du district),

Coutumes de Montignac. Documents: (Archiv. de Pau E. 774.) 1257-1328: Coutumes accordées à la ville de Montignac par Archambaud Cte de Périgord. — (Archiv. de Pau E. 780) 1437-1499: Copie des privilèges de la ville de Montignac. — (Archiv. de Pau E. 783) 1516. 1517. Copie des privilèges et franchises de la ville de Montignac. (Fonds Lespine, vol. 47) « Privilèges de la ville de Montignac, (Archives de Pau copie très ancienne. Ces privilèges se trouvent référés dans une requête au comte de Périgord pour en obtenir la confirmation; le commencement est déchiré; il paraît par ce fragment que ces privilèges avaient été accordés à la ville de Montignac par Reginaldus de Pons père d'Hélie Rudel. Le premier article porte: Quod nobiles castri et castellaniæ Montiniaci et clerici et portarii villæ Montiniacii unà cum eorum familia et animalibus sint franchi et liberi a servitute dicti communis et plures alii dicti loci de Montinhaco qui nunquam consueverunt solvere dictum commune. — Item si aliquis de habitatoribus castri et castellaniæ de Montinhaco volet aliquam mensuram bladi aut vini signare signo dñi Montiniaci, custos dicti signi debet signare dum tamen mensura sit justa sine aliquo salario. — Item quicumque sit dñus Montiniaci debet et tenetur tenere et habere judicem et scriptorem qui debent audire causas emergentes in curiâ de Montiniaco et nulla causa alicui committi debet, et in casu quo aliqua causa committetur, partes debent solvi pro quolibet die quâ litigaverint videlicet quælibet pars XII den~ prout existit fieri consuetum. — Item quod homines et mulieres nobiles castri et castellaniæ Montiniaci sint franchi et liberi et habent talem libertatem quod non tenentur solvere expensas curiæ si inter se litigent vel cum aliis personis nec dñus patriæ potest ab eisdem. — Item quod in curiâ Montinh. nullus defectus dari debet, nec concedi nisi parte adversâ præsente, requirente et præsente. — Item quod dñus Montiniaci quicumque sit, habet talem libertatem quod potest de primo furto recipere pecuniam et de secundo mutilare et de tertio judicare, et habitatores castri et castellaniæ Montiniaci habent talem libertatem quod pro primo furto debent transire pro LX solidos de secundo pro mutilatione, de tertio quod fiat justitia de eisdem justa et secundum exigentiam delictorum. — Item quod in casu quo aliqui de habitatoribus castri etc suis demeritis condemnentur ad mortem dum tamen habeant hæredes dicti hæredes non amittent bona. — Item quod

prædictas primas libertates de immunitate tallia nisi in dictis quatuor casibus (déchiré) et de infeudatione seu sub assensatione superius specificatis gladit et concessit Reginaldus dñus de Ponte Brageraci et Montignaci die Martis ante festum Beati Thomæ anno Dñi MCCLXXV (Il y a dans la copie que j'ai du ms. Lespine, entre parenthèses 1269), Helie Rudel, son fils, les approuva et juravit eas observare inviolabiliter perpetuo ... die martii post festum Epiphaniæ Domini anno Dñi MCCLXXV, et encore en 1314, le dimanche avant la fête de S. Barnabé. — Item quod dñus Bernardus de Lebretto miles dñus loci Montiniaci amoto prius per eumdem capucio de supra caput suum, cum omni ea reverentia qua decebat promisit et juravit et super sancta Dei Evangelia cum suis manibus corporaliter libro tacto ibidem pro se et suis successoribus quod ipse esset bonus et fidelis omnibus et singulis officiariis suis dicti loci ac ratione ejusdem quod ipse gentes et officiales et subditi sui eisdem nobilibus et immobilibus et habitatoribus et subditis suis essent perpetuo boni et fideles. Il promit aussi de conserver leurs privilèges, libertés et coutumes prout in quantum de jure facere tenebatur et debebat et ad ut erat adstrictus et prout et in quantum erat et quandice esset dñus Montiniaci et sine prejudicio alterius ... anno Dñi MCCXXXVIII die sabbati in vigilia Beati Lucæ et Evangelistæ. — Item quod ultra præmissa promisit excellentissimus princeps dux Aurelianensis pro tunc comes petragor~ concessit dictis nobilibus et plebeis castri et castellaniæ de Montiniaco quod in dicta villa Montiniaci essent duo villæ et suburbiis seu barriis eligendi quolibet anno per habitatores dictæ villæ et suburbiorum prædictorum pro negotiis et necessitatibus dictorum villæ et suburbiorum exercendis et gerendis. — Item quod magnificus et potens dominus Johannes Bastardus Aurelianensis pro tunc comes petragor~ seu nobilis vir Reginaldus de la Pradella dictus Gastrat magister aquarum et forestarum comitatum de Blois et de Dunois ... procurator ipsius domini Bastardi juravit etc (ut supra) approbavit, omologavit libertates, franch~, consuetudines et privilegia ... in mense julio anno Dñi 1431. — Item quod dicti habitatores consueverunt et fuerunt et sunt in possessione et saisina seu quasi per se et suos prædecessores a tanto tempore quod sufficit venandi et piscandi absque eo quod teneantur aliquod damnum vel aliquod jus dicto dño comiti nec alicui alteri pro eo

facere vel solvere. — Item consueverunt et sunt in possessione et saisina seu quasi a dicto tempe citra dicti habitatores construendi vel construi faciendi molendina et furnos ad bladum absque licentia dicti dni vel alicujus officialis sui... faciendi guarenas alique columbaria etiam alii nobiles in dicta castellania hoc facere consueverunt et sunt in possessione quemadmodum et dicti habitatores villae et bariorum Montiniaci. — Item et quod consuetudo approbata in villa Montiniaci et etiam castellaniae ejus, quod nemo possit nec valeat ponere vinum in dicta villa Montiniaci nec suburbibus seu bariis ejusdem de alienâ terrâ post festum omnium sanctorum et de hoc stat littera data per dnum ducem Aurelianensem comitem Petrag die 22 aprilis postpascha anno Domini 1404. Omnimodo honore, reverentia et humilitate et subjectione quibus decet supplicant dominationem vestram subditi vestri praelibati tam nobiles quam plebei quatenus... dictas libertates, franchisas, privilegia, usus et consuetudines... confirmare dignetur... et sigilli vri appulsione roborare et subditi vestri exorabunt Deum pro vobis et vestra altissima prosapia cui Deus per suam sanctam misericordiam concedere dignetur honorem et bonam vitam. — Dans les fragments retrouvés de ces coutumes on lit: Item quod dnus Montiniaci quicumque sit in novitate sua si velit quod homagia sibi fiant per subditos suos habitatores castri et castellaniae Montiniaci debet et tenetur in pntia subditorum suorum concedere, confirmare et jurare consuetudines castri et castellaniae Montiniaci et libertates habitantium praedict tenere etc. — Item habitatores castri etc. tenentur dicto dno Montiniaci succurrere et juvare quilibet nobiles et innobiles cum armis juxta conditionem suam tantum quod qualibet die possint redire ad hospitium suum et non plus, et casu quo dnus praelectus voluerit quod dicti habitatores magis vadant cum ipso, ipsi habitatores debent ire expensis dicti dni et in eo casu dictus dnus ipsos tenere quietos de regr. — Item quando aliquis de habitatoribus Montiniaci etc. — Item quod aliquis de... questionari non debet nisi prius pronunciatus extiterit questionandus in plena assisia de Montiniaco. »

(Ce document est à la bibliothèque de la ville et a été communiqué par Mr Caillac bibliothécaire.)

† Les maire et consuls de la ville, cytté, banlieu et juridiction de Périgueux, à tous présens et advenir sçavoir faizons que Marguerite Dartensec et Mérie Trasrieu, mère et fille habitants de tout temps, ensemble leurs auteurs, de la présente ville, se fussent retirés puis quelques années aux champs, depuis la mort de son mary et père, l'on a voulu prétendre qu'ils ne debvoyent jouir du privilège d'habitant ce qui feroit croire que elle et son dit fils fussent deschus des droits que leurs ayeuls leur avoyent acquis, nous requérant en tant que bezoingt sera de les réhabiliter, à ces causes et ouÿ sur ce le procureur scindicq qui s'en est remis à ce que nous en fezions et ayant esgard aux bonnes qualités, vie et mœurs desdits Marguerite Dartensec et Trasrieu, mère et fils et après avoir prins d'eux le serement de fidelité de rendre l'obeÿssance dhue à la ville et à ses magistrats, Nous avons réhabilité et rehabilitons lesdits Dartensec et Trasrieu pour jouir des droits, privilèges, immunités et franchizes dont jouÿssent les autres habitants de la présente ville en portant les charges de ladite ville, et indemoingtz sur les grandes necessités de la communauté, ordonnons que lesdits Dartensec et Trasrieu mettront ez mains du contable la somme de vingt livres pour être employées aux biens de ladite ville.

Fait à Périgueux en l'assemblée des sieurs Maire et Consulx le vingtiesme octobre mil six cents trente et six.

Signé à l'original: H. Alexandre, maire, Boudon, premier consul, Jouÿay, consul, Barby, consul, Girard, consul, Vallade, consul, de la Plie, consul, Maigne consul, Dujarric, scyndic, Reynaud, greffier.

Reçu de ladite Dartensec et desdit Trasrieu ladite somme de vingt livres contenues ez dites lettres dont les quitte

A Périgueux les d. mois et an que dessus.

Draneyroux comptable

Sur le dos est écrit: Lettres de Bourgeoisie de Périgueux pour Trasrieu du xx octobre 1636. »

P. Montignac était un ancien repaire noble avec titre de châtellenie dont 14 paroisses dépendaient au XIVe siècle : Aubas, Auriac, la Bachelerie, Bars, Brenac, le Chalard, Condat, Fanlac, Saint Léon, Saint-Pierre et Saint Thomas de Montignac, Sargnac, Thonac, et Valojoulx (Lespine Vol 88) « Le château aujourd'hui en ruines, était bâti sur un promontoire très étroit et à pic de trois côtés. Pour en isoler la pointe, trois coupures ont été pratiquées dans le roc. L'enceinte était divisée en deux parties : d'abord une terrasse, sans aucun reste de construction, entre les deux coupures; puis le château proprement dit, ayant 113 mètres de long sur 45 de large. Le donjon, carré roman, a été élevé près de la pointe du promontoire sur une motte circulaire. » (Drouyn Châteaux du moyen-âge. Voy. dict. de Gourgues)
Le château de Montignac fut bâti, dit-on, au IXe siècle, par Bernard, Comte de Périgord. Détruit en 1375 par Charles V, il fut reconstruit peu de temps après. En 1392, il fut assiégé par le Vicomte de Meaux et le sénéchal du Périgord qui composèrent avec le Comte de Périgord moyennant 2.000 écus d'or et l'engagement du Comte de se soumettre. Dès que les troupes eurent levé le siège Archambaud V, s'empressa de violer le traité, mais il mourut sur ces entrefaites et son fils, à qui il avait fait partager ses sentiments, continua la lutte.
Ce fut alors que le maréchal Boucicaut, de par le Roi, mit le siège devant Montignac (1er août 1398). Sous ses ordres commandait Jean Harpedane sénéchal de Périgord (Tarde, p. 150. 151). Le siège dura environ deux mois au bout desquels les tours du château étant écroulées et la ville presque détruite, Archambaud se vit obligé de se rendre. Il eut la vie sauve, mais il fut prisonnier et eut tous ses biens confisqués. Quand la prise de Montignac fut connue, les partisans d'Archambaud, sans faire de résistance remirent successivement entre les mains du maréchal les châteaux qu'ils occupaient (Auberoche, Bourdeille, Roussille et la Rolphie, les Chabanes, HB).
Après la condamnation d'Archambaud VI Charles VI, roi de France, donna le Périgord et le comté de Montignac à son oncle le duc d'Orléans (le Chroniqueur met son frère Louis d'Orléans 1855 p. 194). Celui-ci le laissa à son fils Charles qui le vendit à Jean de Bretagne ; il fut enfin vendu par Jean Foucaud, seigneur de Lardimalie, commissaire du roi de Navarre pour 60.000 livres (Archiv. de Pau E 788 ann. 1551. 1604) — Le château de Montignac, à cause de sa position et de son importance, était un point stratégique que les

parties ennemies s'efforcaient d'occuper; il fut tour à tour pris et repris par les catholiques, les protestants, les ligueurs, les troupes royales après l'abjuration d'Henri IV les Frondeurs et les lieutenants de Mazarin. Nous allons voir cela un peu plus en détail.

(Archiv. de Pau E. 776) 1340. 1400. Cession de la châtellenie de Montignac par Roger Bernard, comte de Périgord, à Talleyrand, cardinal de Périgord, son frère. – serment de fidelité prêté par les habitants de Montignac, à Roger-Bernard, comte de Périgord. – Rôles des fiefs dus au comte de Périgord dans la châtellenie de Montignac: exemption de payement accordée par le comte aux habitants dont les maisons avaient été brûlées par les Anglais etc. etc.

(Archiv. de Pau. E. 774.) 1257. 1328. Assignation d'une rente de 90 livres de Périgord par Geoffroy de Pons, seigneur de Montignac à Archambaud de Comborn, mari de sa fille. – Constitution d'une rente par Reginaldel de Pons seigneur de Montign. en faveur d'Aymeri de la Porte et de Marguerite de Pons, sa femme.

(Archiv. de Pau. E. 775) 1330. 1339. Procès entre Roger Bernard, comte de Périgord, et Mathe d'Albret, touchant la possession de la châtellenie de Montignac.

(Archiv. de Pau. E. 634) 1395. 1399. 7 pièces en parchemin, 2 sceaux etc. Arrêt du Parlement de Paris prononçant le bannissement et la confiscation des biens d'Archambaud IV, comte de Périgord et d'Archambaud, son fils, coupables de violences envers les habitants de Périgueux et du crime de lèse-majesté; leurs complices étaient: Arnaud Durac, capitaine de Bourdeille; Jean Cotet, capitaine d'Auberoche; Bos de Chazumbrillac, etc. etc.

(Archiv. de Pau. E. 777) 1402. Rôle des rentes ornature et en argent dues au Cte de Périgord par les diverses paroisses de la châtellenie de Montignac. Autre rôle de 1427, archiv. de Pau E. 779.

(Archiv. de Pau E. 780) 1437. 1499. Ordonnance de Charles duc d'Orléans pour faire remettre sous son autorité le château de Montignac possédé par le bâtard d'Orléans.

(Fonds Lespine, vol. 78, p. 165) Acte de la délivrance de la ville et du château de Montignac, faite par Richard de Gontaut Sgr de Ste Gemies, capitaine de ce château pour Jean Bâtard d'Orléans, à Raimond Fricon député du duc d'Orléans etc. (Nos custos sigilli authentici regis...

(Archiv. de Pau E. 781) 1473. 1492. Etat nominatif des habitants de la châtellenie de Montignac et taxe imposée à chacun d'eux. Réparations et fortification du pont de Montignac.

– Chroniqueur. 1857. p. 138. Etat de la maison d'Albret) 1502. « Touchant le château, il y a vrai

que du temps de Monseigneur Guillaume, et long-
temps par-avant il était tout détruit, et ne
y avait que les vieilles murailles, que encore
sont, une vieille salle et une petite chambre
voûtées, toutes découvertes, et pleuvait partout.
Plus y avait encore est une vieille terrasse,
mal cimentée, où il y a deux vieilles chambres,
mal logeables et mal accoutrées, et une vieille
chapelle toute découverte. Depuis que mondit
seigneur Guillaume fut trépassé, étant feue,
madame que Dieu absolve, en tutélage mon-
seigneur de Saint Bonet, fut capitaine, et
aux dépens de madite dame, fit bâtir, les deux
belles chambres qui y sont, celle de monseigneur
et celle de mons.r le cardinal, l'une sur l'autre,
et fut cimentée ladite terrasse, et fit recouvrir
la chapelle et toute la place, etc. etc.
(Archiv. de Pau t. 784.) 1518. 1532. Procès verbal
de recolement de l'inventaire des meubles
trouvés dans le château de Montignac après
la mort d'Amanieu cardinal d'Albret: six
fauconneaux, deux pièces d'artillerie, armu-
res, chapeaux de cardinal, un parafigonvert (es-
pièce de capuchon italien), 16 mappes, quatre
tableaux garnis d'images, 6 flûtes de bois etc.)
Archives. «Sous la famille d'Albret, Montignac de-
vint un des centres administratifs les plus con-
sidérables du royaume de Navarre. Dans
une des salles du château furent déposées
les archives de toute la province de Périgord
et de la vicomté de Limoges. L'ensemble de
ces importants documents, dit Trésor de Mon-
tignac, fut l'objet d'une sévère surveillance.
Ses plus grands dignitaires de la couronne ou
des commissaires royaux furent souvent char-
gés de procéder à sa vérification. - En 1541,
des malfaiteurs ayant pénétré avec effraction
dans la salle des archives, il fut dressé pro-
cès-verbal de la disparition de titres nom-
breux, et l'année suivante le pape Paul III
lançait une bulle d'excommunication contre
ceux qui les avaient dérobés (Bull. archéol.
du Périg. t. 17 p. 331).»
(Archiv. de Pau. B. 1800) 1541. Procès-verbal cons-
tatant l'effraction de la chambre des archives du
château de Montignac. - (Ibid. B. 1818) 1542. Tra-
duction d'une bulle du pape Paul III excom-
muniant ceux qui ont dérobé les titres des ar-
chives de Montignac etc.
(Archiv. de Pau. B 1818.) 1546. Il est question des
archives de Montignac qui sont en désordre et
exposées à l'humidité dans la tour de ce lieu.
(Ibid. B. 1824) 1548. 1550. Réparations aux
archives du château de Montignac.
(Ibid. B. 1839) 1559. 1560. Procès-verbal d'ou-
verture des archives de Montignac par Bertrand de
Lavie lieutenant du sénéchal à Nérac; inven-
taire des titres concernant le Périgord.
(Ibid. B. 1873) 1582. Procès-verbal de vérifica-
tion des archives du château de Montignac par
Sire Planeaux, sieur de Bellecour.

Hôpital (supplément) Avant 1750, dans une des maisons de la ville sur la rive gauche de la Vézère, existait un vieux local humide qui servait d'hospice. En 1758, sous l'administration de M. de Tourny, intendant de Guienne, les habitants achetèrent des sœurs de Sablaire qui se retirèrent à Sarlat le couvent qu'elles possédaient et où furent transférés l'hôpital et la Miséricorde. Quelques années avant la Révolution Mgr de Bouilhac, abbé de Souillac, mérita par ses libéralités le titre de Restaurateur de l'hospice. En 1828 cet établissement qui menaçait ruine a été presque totalement reédifié. Depuis cette époque les sœurs de St Vincent de Paul qui avaient desservi l'hospice jusqu'en 1824 ont été remplacées par des Sœurs de Nevers. La chapelle de cet établissement est dédiée à l'Immaculée Conception

commencement de la page

(Archiv. de Pau. B. 1870) 1583. Inventaire des pièces extraites des archives de Montignac pour être remises à d'Escars, réformateur des domaines de Périgord et de Limousin.

Ses archives restèrent au château de Montignac jusques vers le milieu des guerres de religion où pour plus de sécurité elles furent portées à Turenne et ensuite à Nérac en 1598. Enfin en 1710 elles furent transportées à Pau où elles sont encore (Bull. hist. et arch. du Périg. t. IX p. 331)

1560 et années suivantes. Les protestants s'établissent à Montignac et s'emparent du château. voy. Tarde p. 228 et suiv.

1569. « L'armée des princes quitte le Poitou et Saintonge passe Drone à Brantôme et Sisle à Mucidan et traverse le Périgord, arrive à Montignac le 25 d'octobre. Le sieur du Barri, capitaine du château, est sommé de leur donner passage, ce que leur étant refusé, ilz vont passer Vézère à Perrusson. Trois jours après une compagnie de chevaux légers vint à Montignac et, pour se venger du refus, pillèrent le faubourg, brulèrent le couvent des Cordeliers etc... » (Tarde p. 251)

1580 Le capitaine Vivans prend la ville de Montignac, assiège le château et s'en empare, mais il est bientôt forcé de s'éloigner ce qu'il fait après avoir pillé la ville et mis le feu au pont qui fut tout réduit en cendres (Tarde p. 275 et suiv.); Bull. hist. et archéol. du Périg. t. IX p. 341 et suiv.

1586. L'armée royale conduite par le duc de Mayenne s'empare de Montignac. Après avoir rétabli l'ordre dans le Comté le duc de Mayenne se dirige vers le bassin de la Dordogne, laissant le commandement du château au capitaine Boussier (Tarde p. 284 et Bull. hist. et arch. du Périg. IX. p. 344)

En mai 1594, le gouverneur de Montignac, le capitaine Boussier, seigneur de Rochepine et de Lavalette, faisait sa soumission à Henri IV, grâce à la médiation du marquis d'Hautefort (Bord. Bulletin p. 348)

Recueillir des documents sur l'époque de la Fronde

Le 1er février 1794, la Convention rendit un décret portant que tous château-fort, tour ou tourelle

garnis de créneaux, qui existaient dans la République, à l'exception des postes militaires, seraient démolis. Pour obéir au décret le marteau et la pioche ne tardèrent pas à s'attaquer aux murailles et aux tours du château de Montignac. Le document suivant nous apprend ce qu'il en restait en l'an X (Archiv. de la Dord. Statistique, années X, XI et XII) « Maisons de dépot pour le transférement des détenus... Faute de local et de ressources pour en établir une à Montignac, on continue de faire servir à cet usage une tour dépendante du ci-devant château restée seule sur les ruines et dont l'habitation est souvent funeste aux détenus qui s'y trouvent entassés. »

6° Coulonges ou Colonge. C'était un ancien repaire noble dont la justice s'étendait sur plusieurs villages dans les paroisses d'Auriac, du Bas (Aubas), du Cerf, de Fanlac et de Montignac en 1760 (Alm. de Guy). On trouve : « Castrum de Colongis » 1116 (Sesp. 6.5.5.); « Permission de faire le guet au chau de Coulonges accordée par Charles duc d'Orléans, à Jean Elias, seigneur de ce lieu » (Archiv. de Pau. E. 611) 1243. 1417. — Le château de Coulonges est de structure gothique ; il est en ruines, il appartient à Mr le Cte de Fleirac.

5° Mouney. Ancien repaire noble « Mones » 1288 (Sesp. 37 Montignac).

Terre de Biard. Les notes de l'abbé Deschamps, curé de Ste Chamassy, contiennent une ballade sur le terroir de Biard. Presque à chaque couplet se trouve relaté le nom de Tibal, souligné.

(Origines des villes de Riberac... Montignac etc... analyse d'une étude historique de M. Charles Grellet-Balguerie, par M. Angel Fayolle p. 11) Dans la chronique de M. Grellet-Balguerie il est question, vers le Xe siècle « de Montignac, de son château-fort et de son farouche seigneur, oppresseur des paysans, grand détrousseur des voyageurs et des riches marchands, comme le furent aux XIIIe et XIVe siècles les plus puissants seigneurs anglo-gascons, au premier rang, les sires d'Albret à l'égard des marchands français (Voir Froissart). Ce premier signe de Montignac, le premier connu du nom, fut subitement frappé d'un mal mortel dans l'église, pendant la messe, à l'élévation, alors qu'il semblait défier Dieu et le saint patron Sacerdos (Vita sancti Sacerdotis, XIe siècle). »

Familles anciennes : Bernard Beauregard, né à Montignac-le-Comte le 2 juin 1735. Il entra dans le couvent de Chancelade et devint professeur dans l'abbaye de Sablonceaux en Saintonge. Il a composé : un poème sur la guerre d'Allemagne ; une ode sur la mort de Lagrange-Chancel etc. (voy. le Périgord Illustré p. 98)

Joubert — né à Montignac le 6 mai 1754, mort à Paris le 4 mai 1824. Il avait terminé ses études à 14 ans. Il entra dans la Congrégation de la Doctrine, mais ne put y rester à cause de la délicatesse de sa santé. Il alla à Paris où il se lia avec les hommes les plus célèbres, Diderot, d'Alembert, Marmontel, Laharpe, Rivarol, Fontanes et Chateaubriand. Il devint inspecteur général et conseiller de l'université. Il ne publia pendant sa vie que quelques articles de journaux ; après sa mort, en 1838 on fit imprimer ses Pensées, dont on a publié en 1842 une 2e édition, qui assigne à Joubert un rang élevé parmi nos écrivains spiritualistes.

SHD Montignac

Elie Lacoste né à Montignac, médecin dans sa ville natale en 1760, mort en 1803. Ayant tué en duel un gentilhomme périgourdin qui l'avait insulté, il cessa dès ce moment de voir la noblesse qu'il fréquentait et abandonna son état. Il devint administrateur de son département et ensuite député à l'assemblée législative et à la convention. Un des plus ardents révolutionnaires, il vota la mort de Louis XVI et fut l'auteur d'un grand nombre de victimes; on lui doit cependant d'avoir contribué à la chute de Robespierre (Périg. Ill. p. 147). M. de Mérilhou a publié dans l'Echo de Vésone plusieurs articles sur Montignac (janvier 1866)

Documents divers. (Archiv. de Pau. E. 605) 1342-1544. Testament de Hélie Rudel, seigneur de Bergerac (de Montignac et Pons). — Testament de Marguerite de Turenne, dame de Bergerac (Ibid.). — Contrat de mariage de Mathe d'Albret avec Hélie Rudel, seigneur de Bergerac, Montignac et Pons (Ibid.). — Testament de Geoffroy de Pons (Ibid.). — Mariage de Mathe d'Albret avec Reginald de Pons (Ibid.) —

(Archiv. de Pau E. 607 Registre) Inventaire des archives du château de Montignac, rédigé en 1546 par Jean Fabri évêque d'Aire; Mathieu du Parc, président du conseil souverain de Bearn, etc. Cet inventaire est divisé en 62 chapitres (voir le détail au Bull. hist. et arch. du Périgord t. IV. p. 367...)

Copie de cet inventaire faite par M. Néron, garde des archives du château de Pau en 1789 (Archiv. de Pau, E. 608. 1209-1544.)

(Archiv. de la Dord. Q. 310 N° 27) Inventaire mobilier appartenant au Sr Duverdier de Mouneyx: un grand nombre de fascicules intéressants. Parmi ces fascicules l'un est de 6 feuillets et énumère les papiers de famille.

M. Arthur de Veaux (Semaine Religieuse du 8 février 1868. p. 164 et suiv.) Il naquit à Montignac le 10 avril 1832... zouave pontifical... capitaine désigné comme devant faire partie du corps expéditionnaire qui le 3 novembre se dirigeait sur Monte-Rotondo. Ce noble soldat fier comme un lion au jour de la bataille, était allé la veille se jeter aux pieds du prêtre et solliciter humblement le pardon de ses fautes... A la tête de son intrépide phalange, il faisait des prodiges de valeur quand une balle ennemie vint le frapper au cœur et le foudroya. Il mourut... Son corps après la mêlée fut trouvé près de la villa Santucci, non loin d'une petite chapelle... pas une goutte de sang n'avait taché ses vêtements; il n'y avait qu'une déchirure à la place du cœur. Ainsi est mort à l'âge de 35 ans plein de courage et de ardeur celui qui avait si bien vécu...» Sa dépouille mortelle repose aujourd'hui au Cimetière de Montignac en attendant le réveil de la bienheureuse résurrection.

Vol de la recette. 3 8bre 1799. (Entre Montignac et Périgueux)

Copie du procès-verbal dressé par l'administration centrale, des dépositions du Cn Jean Labrousse conducteur de la recette de Sarlat le 11 vendémiaire an VIII de la républ. franc. une et indivisible.

Aujourd'hui onze vendémiaire an huit (3 8bre 1799) de la république, l'administration centrale réunie au lieu ordinaire de ses séances, le Cn Jean Labrousse entrepreneur des transports des fonds publics de Sarlat à Périgueux qui nous a déclaré ce qui suit.

Vers les dix heures et demie du matin, à quelque distance de la maison dite du garde de la gendre, et en deça de lad. maison, et portant la recette du préposé de Sarlat, escorté de trois gendarmes, l'un de la résidence de Montignac, et deux autres de la résidence de Cahors des hommes embusqués sur le bord de la route, et cachés dans le bois, se sont présentés à lui et l'un deux, masqué d'une peau de lièvre, ainsi qu'il a cru le remarquer, l'a arrêté, et lui présentant le pistolet sur la tête, lui a dit de s'arrêter et de descendre de cheval; qu'au même instant sept ou huit hommes, également masqués, ont arrêté les gendarmes qui l'escortaient que l'un d'eux après un sac contenant une partie de la recette, et que l'un de ces hommes l'a conduit dans le bois voisin et qu'à sa suite ces hommes ont conduit aussi les gendarmes, leurs chevaux et le sien dans ce bois, qu'étant enfoncés une douzaine de pas dans le bois, ils ont ouvert une valise et ont retiré les fonds qui s'y trouvaient, qu'ils ont coupé les brides, les sangles et croupières des chevaux des gendarmes; qu'ils leur ont dit de ne pas avoir peur pour leurs personnes attendu qu'ils n'en voulaient qu'aux deniers de la république qui leur avait assez volé, qu'après avoir retiré les fonds qui s'y trouvaient tant dans des sacs que dans la valise l'un de ces hommes lui a demandé le bordereau des sommes qu'il portait et que ne l'ayant pas trouvé parmi les papiers qui se trouvaient sur le cheval qu'il montait, ils étaient allé chercher un autre cheval sur lequel était le bordereau; qu'ils avaient aussi rappelé une citoyenne qui voyageait avec lui et qui portait sur son cheval deux cent francs de gros sols.

Le déclarant interrogé s'il avait connu quelqu'un des hommes masqués...? a répondu qu'il croyait avoir remarqué que lorsqu'il a été dans le bois, il y avait à peu près 25 à 30 hommes, tous habillés en vestes ou en carmagnoles, ayant l'air d'avoir une certaine fortune, qu'ils parlaient bien français, qu'ils étaient armés de fusils doubles, de pistolets, qu'il n'avait remarqué que deux sabres, que tous étaient masqués ou de mouchoirs blancs ou de peaux de lièvres, à l'exception de deux qui n'étaient pas masqués, mais qu'il n'a pas reconnu; que les deux qui n'étaient pas masqués paraissaient jeunes; que l'un d'eux était gravé de la petite vérole.

Le déclarant a ajouté qu'aussitôt que ces hommes lui ont eu enlevé l'argent de la recette, l'un d'eux qui avait l'air de commander qui paraissait être âgé de quarante ans et d'une moyenne taille, leur a commandé de se mettre en bataille et qu'aussitôt il les a fait dé-

Vol de la recette faite sur la route de Sarlat à Périgueux (4 mai 1801) (Archiv. de la Dordogne)

filer. — Qu'après leur départ, lui déclarant ainsi que les gendarmes ont repris les sacs vides, la valise, son portefeuille où était le bordereau, et qu'ils ont continué leur route vers Périgueux, qu'étant arrivés à Millac, l'agent municipal du lieu a sur le réquisitoire des gendarmes fait sonner le tocsin, afin de faire lever les habitans de la commune et de les mettre à la poursuite des brigands. — Le déclarant nous a représenté le bordereau des sommes qu'il portait signé Rochette daté de Sarlat le 10 vendémiaire énonçant sçavoir:

Trois sacs de 1.215#	3.645#
Neuf sacs de 1200#	10.800#
Un sac d'appoint	530#
Dix sacs de billon à 20# chacun	200#
	15.175# 1s

Mandat sur le payeur général .. 425# 14s 7d
Bon du receveur général ... 15.638. 8s 4d } 16.064# 2s 11d.

Total 31.239# 3s 11.

Le déclarant ajoute que les brigands lui ont laissé les mandats du receveur général, ainsi que deux sacs de gros sols contenant quarante francs.... parce que lui déclarant leur a dit que cette somme lui appartenait et devait servir à payer sa dépense. — Signé Labrousse, Babut, Ducheux et

(S. Cyprien) MSS. Séguier t. 77, p. 54. (1076). Donation du lieu de S. Cyprien sur Dordogne faite à l'église St Sernin de Toulouse par A. prévôt de l'église de Périgueux:

Rescisçat humana mortalitas clericorum scilicet et laicorum tam præsens quam futura, quod Ego A. quamvis indignus, tamen petragoricensis sedis præpositus, cernens beati Cypriani locum negligentia mei et clericorum ac laicorum pernicialiter possundari, cupiens evadere terribilem sententiam nostri Redemptoris dicentes: discite a me operarii iniquitatis, concedo supradictum locum, sanctissimi Saturnini Tolosanæ Ecclesiæ præposito et clericis præsentibus et futuris quatenus regulariter ibi vivant scilicet secundum institutiones beati Augustini, Gregorii, Hieronymi et cæterorum Patrum, et evellent et dissipent quæque vitanda sunt. Hoc et ego Aimo similiter concedo, et ego Ysarnus de Maidala similiter et ego Willelmus de Biron similiter. Hæc autem scripta viva voce fieri jussimus feria II in die Assumptionis sanctæ Mariæ, XVIII Kal. Septembr. sub tempore Gregorii papæ sedis apostolicæ, regnante Philippo Rege, S. Gaufridus filius Arnaldus, Helias de Causrac (de Casnac) hanc concessionem confirmavit Willelmus gratia Dei Petragoricensis episcopus, consilio canonicorum suorum Sanberti qui (fungitur) decania, et Fulcherii, ac cæterorum, præsente Petro Venerabili præposito Ecclesiæ sanctissimi Saturnini et Arnaldo Willelmi, ac Arnaldo Ottoni, et Gaufredo Grimoardi, feria VII, II Kal. Januarii.